



Le + syndical
SYMHOSPRIV

www.smarnu.org

www.amuf.fr

www.snphar.com

www.samu-de-France.fr

www.fnms.org

Dr James Brodeur
06 88 60 87 09

Dr Patrick Pelloux
06 80 40 09 08

Dr Michel Dru
06 73 98 08 52

Dr Marc Giroud
06 07 75 53 37

Dr Philippe Aillères
06 .60.44.15.13

FEDERATION DE LA PERMANENCE DE SOINS HOSPITALIERE

AVEC LA FPSH, ENSEMBLE, TOUT DEVIENT POSSIBLE POUR LA PDS !

Alors que le mouvement de grève continue et s'amplifie depuis le 24 décembre, la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière (AMUF, Samu de France, SMARNU, SNPHAR et SYMHOSPRIV) ira au ministère lundi 14 janvier 2008 à 17h30, répondant ainsi à l'invitation tardive du cabinet de la ministre.

Nous venons ainsi de franchir une étape vers la juste reconnaissance du travail des métiers de médecins hospitaliers salariés exerçant dans des disciplines à forte contrainte de temps et à forte pénibilité et assurant le service public.

La FPSH note avec satisfaction que le mouvement de grève qu'elle conduit, reçoit aujourd'hui le soutien non seulement d'autres syndicats de médecins hospitaliers, mais aussi de la Collégiale des Enseignants d'Anesthésie-Réanimation et du Conseil National de l'Ordre des Médecins qui se déclare « solidaire des revendications des médecins hospitaliers et rappelle son ferme engagement pour le respect de leurs statuts et la juste reconnaissance de la pénibilité de leur métier ».

Nous nous rendrons à la réunion du 14 janvier 2008 au Cabinet du Ministère de la santé, dans un esprit constructif, mais toujours déterminés, vigilants et mobilisés !

Nous entendons y recevoir des précisions sur le règlement des CET et sur les missions du conseil national pour les urgences et la permanence des soins dont la création a été annoncée.

Nos revendications restent l'ouverture de réelles négociations sur :

- * la reconnaissance de la pénibilité et la valorisation de notre travail, notamment son décompte en heures. La forfaitisation actuelle ne répondant plus aux réalités.
- * les garanties pour le CET, le respect des droits acquis par les PH qui en sont détenteurs : monétisation, conversion ou prise effective de congés de récupération, à leur choix.
- * les heures supplémentaires travaillées au-delà des 39 heures

Dans l'attente de cette première rencontre avec le Ministère de la santé, et du résultat de la rencontre du 15, nous maintenons notre mot d'ordre de grève et nos deux journées de mobilisation du 17 et du 24 janvier, et pour cette dernière, avec l'ensemble de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 14 janvier 2008